

Foire aux questions

À propos de la mise en place du tri des déchets alimentaires

Pourquoi trier mes déchets alimentaires ?

- **Réduire les ordures ménagères**

Les déchets alimentaires représentent 1/3 de notre poubelle. Avec cette collecte, ils ne sont plus incinérés mais compostés.

- **Fabriquer un compost de qualité**

Vos déchets collectés servent à fabriquer du compost, utilisé par les agriculteurs de la région. Cela participe pleinement à la valorisation des déchets.

- **Nourrir les sols sur le long terme**

Le compost améliore la fertilité des sols : il régénère les terres, les rend plus vivantes, retient l'eau dans le sol (moins d'arrosage) et contribue au développement des plantes.

Que deviennent les déchets alimentaires collectés ?

Les déchets alimentaires déposés dans les points d'apport volontaire sont collectés par Les Alchimistes pour être traités sur une plateforme de compostage située à Vénissieux.

Où et comment mes déchets alimentaires sont-ils traités ?

La collecte et la valorisation des déchets alimentaires est réalisée par Les Alchimistes. Entreprise rhodanienne, Les Alchimistes collecte les déchets alimentaires puis les valorise en compost localement sur le site de compostage situé à Vénissieux.

Une fois collectés les déchets alimentaires sont pesés, puis passe une étape de sur-tri manuel, où les potentielles erreurs de tri sont écartées. (D'où l'importance de bien trier à la source !)

Les déchets alimentaires sont ensuite mélangés à du broyat de bois (pour apporter la structure et l'apport en carbone) puis compostés pendant 12 semaines, avant de devenir un compost normé et utilisable en agriculture. Les Alchimistes travaillent avec des agriculteurs locaux situés à moins de 50 km de leur site de compostage. La boucle est bouclée !

Est-ce que je pourrai avoir du compost ?

Il est prévu une distribution de compost lors d'une animation au printemps. Cette animation sera communiquée en amont via les canaux de communication de la commune.

- **A quoi sert le compost ?**

Le compostage répond à des enjeux d'avenir :

- Le sol est la première ressource pour la vie de la planète et cette ressource n'est pas renouvelable à l'échelle d'une vie humaine.
- 40% des sols sont dégradés aujourd'hui sur terre, et le processus s'accélère.
- La dégradation des sols menace notre sécurité alimentaire, notre santé, notre accès à l'eau et nos habitats.
- Nos modes de production et de consommation sont responsables de cette dégradation
- Nous brûlons ou enfouissons des ressources organiques composées à 90% d'eau alors qu'il s'agit de ressources naturelles disponibles pour nourrir les sols !

Des sols vivants, en bonne santé, sont essentiels pour endiguer le changement climatique, préserver la biodiversité, et assurer une bonne gestion de l'eau.

Le retour au sol du compost localement : une action multi-impact !

- **Le compost structure les sols**

Le compost est un amendement organique. Il aère et améliore la structure du sol. Il permet une bonne croissance des racines et augmente la capacité du sol à ralentir et filtrer l'eau. Il contribue à maintenir une bonne fertilité du sol. Un sol vivant et bien structuré est plus résilient au changement climatique

- **Mieux les sols sont structurés et plus on peut y stocker du Carbone**

Le compost permet d'amplifier et stabiliser le stockage de carbone dans les sols (plutôt que dans l'atmosphère). Les recherches ont montré que 2 gigatonnes (Gt) de carbone sont capturées dans la matière organique du sol chaque année (soit 1/4 des émissions annuelles de carbone anthropogénique dans l'atmosphère). En France, on estime que les 30 premiers cm de sol séquestrent entre 3 à 4 milliards de tonnes de CO₂ (il y a 3 fois plus de Carbone stockés dans les sols que dans l'atmosphère)

- **Le compost fertilise les sols**

Le compost est riche en matière organique et en nutriments (naturellement présents et disponibles dans notre alimentation et nos déchets). Il distribue ainsi azote, phosphore ou encore potassium au sol. A l'inverse des engrais, le compost s'adapte aux besoins des sols et fournit les nutriments nécessaires en fonction des saisons. Le sol est fertile et permet une bonne croissance des végétaux.

- **Le compost permet de préserver la biodiversité**

Le compost est un amendement 100% naturel. Le compost riche en matières organiques et en micro-organismes remet de la vie dans les sols, pour un sol plus accueillant pour la biodiversité des sols et la biodiversité terrestre.

Comment trier ses déchets alimentaires ?

- **Quel type de déchets je peux mettre dans les bornes à compost ?**

Déchets de préparation : épluchures (dont agrumes, fruits à coque), fruits et légumes abîmés, coquilles d'oeufs...

Restes de repas : viande, poisson, fruits de mer, coquillages, pâtes, riz, pain, fromage, restes d'assiette...

Thés, café, filtres à café en papier

Produits périmés sans emballage

Fleurs, bouquets fanés

Je ne mets PAS dans la borne à déchets alimentaires :

**sac plastique (même compostable), les emballages, les déchets verts
(en dehors des fleurs et bouquets fanés)**

- **Pourquoi est-ce que les consignes sont différentes de celles du compostage collectif de proximité ou individuel ?**

Dans les bornes à déchets alimentaires vous pouvez déposer tout type de déchets alimentaires y compris des restes de viandes, os, poissons, coquillages ou encore agrumes.

Ces déchets ne sont habituellement pas recommandés en compostage de proximité pour éviter tout risque de nuisances, notamment les odeurs et la présence de nuisibles, et de faciliter la gestion du site de compostage de proximité.

Les déchets alimentaires collectés dans les bornes installés dans votre quartier sont traités sur une plateforme de compostage micro-industrielle ayant un agrément pour recevoir tout type d'aliments y compris les sous-produits animaux. Les paramètres de compostage y sont régulièrement contrôlés.

- **Est-ce que ça va sentir mauvais dans ma cuisine ?**

Les bioseaux sont ajourés et laissent donc passer l'air, ce qui permet aux déchets de s'assécher au lieu de fermenter, et donc de limiter les odeurs. Les sacs kraft permettent de garder votre seau propre. Afin d'éviter tout désagrément, il est conseillé de refermer le couvercle de son seau entre chaque utilisation et de le vider régulièrement (au minimum une fois par semaine).

Vous pouvez également mettre un peu de carton au fond de votre seau pour absorber les jus. Si vous craignez un développement d'odeurs, notamment en période de forte chaleur, vous pouvez glisser votre seau ponctuellement dans votre réfrigérateur pour ralentir le processus de fermentation.

- **Est-ce que je peux mettre la boîte de conserve de légumes périmés / mon yaourt périmé ?**

Il faut vider le contenu de la boîte de conserve ou du yaourt dans le sac kraft puis le déposer dans la borne à déchets alimentaires. La boîte en elle-même et le pot de yaourt sont à jeter dans le bac de tri (bac jaune).

A noter, les boîtes de conserves ou certains aliments peuvent se consommer après la date de indiquée (Date de durabilité minimale, anciennement DLUO). La date de durabilité minimale des produits est précédée de la mention :

À consommer de préférence avant le... quand la date comporte l'indication du jour,
ou À consommer avant fin ... dans les autres cas.

- **Est-ce que je peux mettre ma carcasse entière de poulet ?**

Oui, elle peut être mise entièrement dans la borne.

- **Est-ce que je peux mettre des coquilles de moules, huîtres et autres fruits de mer ?**

Oui, elles seront broyées sur le site de compostage et seront compostées.

- **Est-ce que je peux mettre les restes de fruits à coque, comme les noix ?**

Oui, les coques seront broyées sur le site de compostage et seront compostées.

- **Est-ce que je peux mettre une capsule de café en aluminium ?**

Non, les capsules de café en aluminium sont à déposer dans le bac de tri (bac jaune).
Vous pouvez mettre dans la borne le marc de café seul ou avec le filtre à café en papier.

- **Est-ce que je peux mettre la vaisselle compostable ?**

Non, la vaisselle compostable n'est pas autorisée dans les bornes à déchets alimentaires.

- **Est-ce que je peux mettre les serviettes en papier ?**

Les essuie-tout, mouchoirs et serviettes en papier, ne sont pas acceptés pour des questions d'hygiène.

- **Est-ce que je peux mettre un bouquet de fleurs fanées ?**

Ces déchets, bien que n'étant pas des déchets alimentaires, sont compostables. Ils peuvent donc être mis dans les bornes à compost, en petite quantité.

- **Est-ce que je peux mettre de la tonte ou des feuilles de mon jardin ?**

Non, ces déchets ne doivent pas être mis dans les bornes à déchets alimentaires. Ils peuvent être amenés à la déchetterie, ou alors utilisés dans votre jardin pour couvrir le sol, ils deviendront de la matière organique pour votre sol et permettront le développement de la biodiversité.

- **Est-ce que je peux mettre des excréments de mon animal ?**

Non, pour des raisons réglementaires, ces déchets ne doivent pas être déposés dans les bornes à déchets alimentaires. Ils sont à ramasser dans un sac et à déposer dans le bac à déchets ménagers.

- **Est-ce que je peux mettre les couches de bébé usagées, les serviettes hygiéniques ?**

Non, pour des questions sanitaires les couches ou serviettes hygiéniques ne sont pas acceptées dans les bornes à déchets alimentaires. Ils sont à jeter dans le bac à déchets ménagers.